



PAR SON EXCELLENCE

SIR JAMES HENRY CRAIG,

Chevalier du Très Honorable Ordre du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et leurs différentes dépendances, Vice-Amiral d'icelles : Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Provinces du Bas-Canada, et Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick et leurs différentes dépendances et dans l'Isle de Terre-Neuve, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.

VU qu'il a été imprimé, publié et dispersé divers écrits méchants, séditieux et traîtres, dans cette Province, dont le soin et le Gouvernement m'a été confié, et vu que ces écrits ont été expressément calculés pour séduire les bons sujets de Sa Majesté, pour remplir leurs esprits de défiance et de jalousie contre le Gouvernement de Sa Majesté, pour détourner leur affection de sa personne sacrée et pour faire mépriser et vilipender l'administration de la justice et du Gouvernement de ce pays ; et vu que pour accomplir ces desseins méchants et traîtres, leurs auteurs et partisans ne se sont pas fait de scrupule d'avancer avec audace les faussetés les plus grossières et les plus effrontées, tandis que l'industrie qui a été employée à les disperser et à les répandre à grands frais, dont la source n'est pas connue, fait voir fortement la persévérance et l'implacabilité avec laquelle ils se proposent de venir à bout de leurs desseins, et vu qu'en conséquence de mon devoir envers Sa Majesté, et de l'affection et des égards avec lesquels je considère le bien-être et la prospérité de habitans de cette Colonie, il m'a été impossible de passer plus long-tems sous silence ou de souffrir des pratiques qui tendent si directement à renverser le Gouvernement du premier et à détruire le bonheur du dernier, j'annonce en conséquence, avec l'avis et concurrence du Conseil Exécutif de Sa Majesté, qu'avec les mêmes avis et concurrence il a été pris des mesures pour y mettre fin, et qu'ayant été donné due information à trois des dits Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, il a été émané des Warrants, tels qu'autorisés par la loi, en vertu desquels quelques uns des Auteurs, imprimeurs et éditeurs des écrits sus dits, ont été pris et arrêtés.

Vivement animé du désir de promouvoir à tous égards le bien-être et le bonheur du bon peuple de cette Province, et agissant d'après les instructions du plus bienveillant et du meilleur des Souverains, dont j'ai été le fidèle serviteur presque autant de tems que le plus ancien habitant a été son sujet, et dont j'encourrais la disgrâce, si je prenois autre chose que ce bonheur et ce bien-être pour règle de ma conduite, ce seroit avec le plus grand regret que je verrois lieu de croire que les artifices de ces hommes factieux et mal intentionnés eussent produit aucun effet, et qu'il fût parvenu des doutes et des jalousies dans l'esprit de personnes induites en erreur, et qu'ils y eussent pris racine.

A ces personnes s'il y en a, et au Public en Général, je rappellerai l'histoire de tout le tems depuis qu'ils ont été sous le Gouvernement de Sa Majesté. Qu'ils se rappellent l'état où ils étoient lorsqu'ils devinrent sujets Anglois, et qu'ils se ressouviennent des avancements progressifs qu'ils ont faits dans la richesse, le bonheur, la sécurité et une liberté sans bornes, dont ils jouissent maintenant—Durant cinquante années qu'ils ont été sous la domination Angloise, ont-ils jamais vu un Acte d'oppression—ont-ils jamais vu un exemple d'emprisonnement arbitraire, ou de violation de propriété? Avez-vous, dans aucun tems ou dans aucune circonstance, été troublés dans l'exercice libre et non-contrôlé de votre Religion? Et enfin, tandis que toute l'Europe a nagé dans le sang, et que plusieurs des autres Colonies et possessions de Sa Majesté, ont expérimenté les horreurs de la guerre, et quelques unes même sous les vicissitudes de cet état ont été privées du bonheur inestimable de vivre sous les Loix et sous le Gouvernement de l'Angleterre, en devenant la proie de conquêtes temporaires, n'avez-vous pas joui de la plus parfaite sûreté et tranquillité sous la protection puissante de ce même Gouvernement dont les soins paternels ont été également employés à promouvoir votre bien être au dedans.

Ces personnes peuvent donc être les moyens employés par ces personnes méchantes et mal intentionnées par lesquels elles puissent espérer de venir à bout de leurs desseins traîtres et ambitieux—par quels argumens peuvent-elles espérer qu'un peuple dans la jouissance de tous les biens qui peuvent contribuer au bonheur en ce monde, renoncera à ce bonheur pour entrer dans leurs vues. Par quels argumens peuvent-elles espérer qu'un peuple brave et loyal, jusqu'à présent rempli du plus grand et du plus sincère attachement envers le meilleur des Rois, dont tout le règne a été une suite de bienfaits pour lui, abandonnera cette loyauté et deviendra un monstre d'ingratitude, propre à être montré à l'Univers comme un objet de détestation, pour avancer leurs projets. Il est vrai que les faussetés les plus basses, et les plus noires, sont insidieusement publiées et répandues. Dans une partie on dit que c'étoit mon intention de vous incorporer, et de faire des soldats de vous, et que m'étant adressé à la dernière Chambre des Représentans, pour me mettre en état d'assembler Douze mille hommes, et qu'ayant refusé de le faire, je l'avois en conséquence dissoute. Ceci est non seulement directement faux ; une pareille idée n'étant jamais entrée dans mon esprit, et n'en ayant pas été fait la plus légère mention ; mais c'est doublement méchant et atroce, parce que cela a été avancé par des personnes, qu'on doit avoir supposé parler avec certitude sur le sujet, et étoit par conséquent mieux calculé pour vous en imposer. Dans une autre partie on vous dit que je voulois taxer vos terres, et que la dernière Chambre d'Assemblée ne vouloit consentir qu'à taxer le vin, et que pour cette raison j'avois dissout la Chambre. Habitans de St. Denis ! Ceci aussi est directement faux ; je n'ai jamais eu la plus petite idée de vous taxer ; ce n'a jamais été un seul moment le sujet de mes délibérations, et lorsque la dernière Chambre offrit de payer la Liste Civile, je n'aurois pu faire aucune démarche, sur une matière de si grande importance, sans les instructions du Roi, et par conséquent, il y avoit encore bien du tems, avant que nous en

vinssions à la considération de la manière dont elle devoit être payée. Au vrai, il ne fut pas d'un seul mot à ma connoissance sur ce sujet.

Dans d'autres parties, désespérant de produire des exemples de ce que j'ai fait, on a recours à ce que je me propose de faire, et on vous dit effrontément que je prétends vous opprimer. Viles et téméraires fabricateurs de faussetés ; sur quelle partie, ou sur quelle action de ma vie, fondez-vous une telle assertion ? Que savez-vous de moi ou de mes intentions ? Canadiens, demandez à ceux que vous consultez autrefois avec attention et respect ; demandez aux Chefs de votre Eglise qui ont occasion de me connoître. Voilà des hommes d'honneur et de connoissances. Voilà les hommes à qui vous devriez demander des informations et des avis ; des chefs de Factions, les Démagogues d'un parti ne me voient point, et ne peuvent me connoître.

Pourquoi vous opprimerois-je ? Seroit-ce pour servir le Roi ? Ce Monarque qui durant cinquante années n'a jamais émané un ordre qui vous eut pour objet, qui ne fût à votre avantage et pour votre bonheur, ira-t-il maintenant chéri, honoré, à tort par ses sujets couvert de gloire, descendant vers le tombeau, accompagné des prières et des bénédictions d'un peuple reconnoissant ; ira-t-il, en contradiction avec la conduite d'une vie d'honneur et de vertu, donner maintenant des ordres à ses serviteurs d'opprimer les sujets Canadiens ? Il est impossible que vous puissiez pour un moment le croire. Vous chasserez avec une juste indignation de devant vous le mécréant qui vous suggérera une telle pensée.

Seroit-ce donc pour moi que je vous opprimerois ? Pourquoi vous opprimerois-je ? Seroit-ce par ambition ? Que pouvez-vous me donner ? Seroit-ce pour acquérir de la Puissance ? Hélas mes bons amis, avec une vie qui décline rapidement vers sa fin, accablé de maladie acquise au service de mon pays, je ne désire que de passer ce qu'il plaira à Dieu de m'en laisser, dans les douceurs de la retraite avec mes amis. Je ne reste parmi vous qu'en obéissance aux ordres de mon Roi. Quelle puissance puis-je désirer ? Seroit-ce donc pour les richesses que je voudrois vous opprimer ? Informez-vous de ceux qui me connoissent, si je fais cas des richesses. J'en ai jamais fait aucun cas, lorsque je pouvois en jouir ; elles ne me seroient d'aucune utilité maintenant ; je préférerois la persuasion d'avoir une seule fois contribué à votre bonheur et à votre prospérité, à la valeur de votre Pays mis à mes pieds.

Ces allusions personnelles,—ces détails, en tout autre cas, pourroient être indélicats et au dessous de moi ; mais rien ne peut être indécent ou au dessous de moi, lorsque cela tend à vous sauver de l'abîme du crime, et des calamités, dans lequel des hommes coupables voudroient vous plonger.

Il est maintenant de mon devoir d'en venir plus particulièrement à l'intention et aux fins pour lesquelles cette Proclamation est émanée. En conséquence, par et de l'avis du Conseil Exécutif de Sa Majesté, j'avertis par le présent, et j'exhorte tous les sujets de Sa Majesté d'être sur leurs gardes contre, et de faire attention comment ils écouteront les suggestions artificieuses d'hommes méchants et mal intentionnés, qui en répandant de faux bruits, et par des écrits séditieux et traîtres, attribuent au Gouvernement de Sa Majesté de mauvais desseins, ne cherchant par là qu'à aliéner leurs affections et les porter à des actes de trahison et de rébellion : requirant toutes les personnes bien disposées, et particulièrement tous les Curés et les Ministres de la Sainte Religion de Dieu, qu'ils emploient leurs plus grands efforts pour empêcher les mauvais effets de ces actes incendiaires et traîtres, qu'ils détrompent, qu'ils mettent dans la bonne voie ceux qui auront été trompés par eux, et qu'ils inculquent dans tous, les vrais principes de loyauté envers le Roi, et d'obéissance aux Loix.

Et de plus, j'enjoins strictement et je commande, à tous Magistrats dans cette Province, à tous Capitaines de Milice, Officiers de Paix et autres bons Sujets de Sa Majesté, de faire chacun d'eux une recherche diligente, et de chercher à découvrir tant les auteurs que les éditeurs et disseminateurs d'écrits méchants, séditieux et traîtres, comme suldit, et de fausses nouvelles, qui dérogent en aucune manière au Gouvernement de Sa Majesté, ou qui tendent en aucune manière à enflammer l'esprit public, et à troubler la paix et la tranquillité publique, afin que par une rigoureuse exécution des Loix, tous délinquans dans les prémisses, puissent être amenés à une punition, qui puisse détourner toutes personnes de la pratique d'aucun acte quelconque, qui puisse aucunement affecter la sûreté, la paix, et le bonheur des loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté en cette Province.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, au Chateau Saint Louis, dans la Cité de Québec, dans la dite Province du Bas Canada le vingt-unième jour de Mars dans l'an de notre Seigneur mil huit cent dix, et dans la cinquantième année du règne de Sa Majesté.

J. H. CRAIG, Gouvern.

Par Ordre de Son Excellence,
J. NO. TAYLOR, Déput. Secr.
Traduit par Ordre de Son Excellence.
X. LANAUDIÈRE, S. et T. F.

VIVE LE ROI.